

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 30 mars 2023

Délibération n° 20230330.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u> 13
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 4	- dont abstention : 0
Absent : 1	

Le jeudi 30 mars 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 25/03/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC et Messieurs Philippe BENMERGUI, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (pouvoir à Mr Philippe BENMERGUI), Monsieur

Yoann LEVÊQUE (pouvoir à Mr Patrick ROCHE), Madame Isabelle ROUTHIAU (pouvoir à Mme Amandine DARBON) et Madame Hélène TESTARD (pouvoir à Mme Françoise DUSSUC).

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Vente du camion de pompier Dodge à l'amiable

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Patrick ROCHE, maire de REVONNAS, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est devenu nécessaire de vendre le véhicule communal DODGE immatriculé 6745 SL 01, en raison que :

- Le véhicule est trop usagé dont l'entretien se révèle trop onéreux,
- Afin de cesser le coût de l'assurance,
- Pour retrouver de la place dans la cour de l'ancienne école

Afin de céder ce véhicule au meilleur prix, plusieurs acheteurs potentiels ont été consultés avec l'accord du chef de corps du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Revonnas. La meilleure offre, correspondant au prix de 1 900 € faite par un habitant de Saint Martin du Mont.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre ce véhicule au prix de 1 900 € à cet habitant de Saint Martin du Mont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre le véhicule communal DODGE immatriculé 6745 SL 01 à cet habitant de Saint Martin du Mont pour la somme de 1 900 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230407-20230330-4-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

